



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/54/209  
S/1999/859  
9 août 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-quatrième session  
Point 77 a) de l'ordre du jour provisoire\*  
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE  
DE LA DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : MESURES DE  
CONFIANCE À L'ÉCHELON RÉGIONAL : ACTIVITÉS  
DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT DES  
NATIONS UNIES CHARGÉ DES QUESTIONS DE  
SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 2 août 1999, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Cameroun  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du séminaire sous-régional de haut niveau sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans votre rapport sur les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, qui s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) du 19 au 21 juillet 1999, dans le cadre des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 77 a) de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Martin BELINGA EBOUTOU

\* A/54/150.

99-23224 (F) 190899 240899



/...

Annexe

**COMITE CONSULTATIF PERMANENT DES  
NATIONS UNIES  
SUR LES QUESTIONS DE SECURITE EN  
AFRIQUE CENTRALE**

**RAPPORT**

**DU**

**SEMINAIRE SOUS-REGIONAL DE HAUT NIVEAU SUR L'EXAMEN ET LA  
MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE  
RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU SUR LES CAUSES DES  
CONFLITS ET LA PROMOTION D'UNE PAIX ET D'UN  
DEVELOPPEMENT DURABLES EN AFRIQUE**

## I - INTRODUCTION

Dans le cadre du programme d'activités du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale, le Séminaire sous-régional de haut niveau sur l'examen et la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, s'est déroulé à Yaoundé du 19 au 21 juillet 1999.

La tenue de ce Séminaire a été décidée lors de la 10e Réunion ministérielle des pays membres du Comité qui a eu lieu à Yaoundé du 26 au 30 octobre 1998. Les participants à cette réunion soulignant l'importance des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, avaient en effet donné mandat au Bureau du Comité de "prendre les dispositions appropriées en vue d'organiser un Séminaire de haut niveau destiné à faciliter l'application des recommandations qui sont pertinentes pour l'Afrique centrale".

Les neuf pays ci-après, membres du Comité, ont pris part au Séminaire : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad. La République populaire d'Angola et la République démocratique du Congo, invitées, étaient absentes.

Afin que ce Séminaire atteigne pleinement ses objectifs de promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique centrale, par le biais d'une mise en oeuvre adaptée des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport, chacun de ces pays était représenté par des catégories sociales dont l'influence sur le maintien d'un climat de paix et de sécurité est déterminante : hauts cadres civils et militaires, parlementaires et représentants de la société civile.

Le Secrétaire général de l'ONU était représenté au Séminaire par M. Halidou Ouedraogo.

Le Secrétariat du Séminaire était composé de Mmes Pamela Maponga, Lorian Austin, Nicole Moran et par Messieurs Ivor Richard Fung, Musifiky Mwanasali et Ferdinand Ngoh Ngoh.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E Monsieur Augustin Kontchou Kouomegni, Ministre d'Etat chargé des Relations extérieures de la République du Cameroun, Président du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale, au niveau ministériel.

Les personnalités suivantes ont également rehaussé de leur présence l'éclat de cette cérémonie :

- S.E. Monsieur Joseph Dion Ngute : Ministre délégué auprès du Ministre des Relations extérieures du Cameroun, chargé du Commonwealth ;
- S.E. Monsieur Adoum Gargoum, Ministre délégué auprès du

/...

Ministre des Relations extérieures du Cameroun, chargé du monde islamique ;

- S.E. Monsieur Emmanuel Edou, Secrétaire d'Etat à la Défense du Cameroun ;
- S.E. Monsieur Antar Gassagaye, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre l'administration territoriale du Cameroun.

Deux importants discours ont été prononcés a cette occasion

- M. Halidou Ouedraogo, Fonctionnaire hors cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, représentant du Secrétaire général de l'ONU ;
- S.E. M. Augustin Kontchou Kouomegni, Ministre d'Etat chargé des Relations extérieures du Cameroun.

Ces discours ont inspiré les participants dans leurs débats.

Les participants ont décidé de confier la direction des travaux du Séminaire au Bureau du Comité.

Ceux-ci ont ainsi été présidés par S.E. Monsieur l'Ambassadeur Martin Belinga Eboutou du Cameroun.

S.E. Monsieur l'Ambassadeur Jacques Hakizimana du Burundi assurait quant à lui la fonction de Rapporteur général.

Monsieur Ivor Richard Fung, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a prononcé une allocution introductive à l'ouverture des travaux.

La cérémonie de clôture a également été présidée par S.E. Monsieur Augustin Kontchou Kouomegni, Ministre d'Etat chargé des Relations extérieures de la République du Cameroun.

Les travaux du Séminaire ont porté sur les thèmes suivants:

**Thème 1 : Typologie des conflits et des crises en Afrique centrale**

Intervenant : M. William Aurélien Eteki Mboumoua, Chef de la Mission consultative du Secrétaire général de l'ONU sur le contrôle et la collecte des armes légères dans la région saharo-sahélienne.

**Thème 2 : Les mécanismes et modes de règlement pacifique des conflits et des crises**

/...

Intervenant : M. William Aurélien Eteki Mboumoua

**Thème 3 : Mesures concrètes de prévention des conflits et de l'insécurité en Afrique centrale**

Intervenants : Messieurs Jean-Emmanuel Pondi et Laurent Zang

**Thème 4 : Mesures de rétablissement et de maintien de la paix**

Intervenant : M. Musifiky Mwanasali

**Thème 5 : Mesures de consolidation de la paix**

Intervenant : Général Cheik Oumar Diarra

**Thème 6 : Promotion du droit international humanitaire**

Intervenants : Messieurs Gilbert Rufin Loubaki et Daniel Augstburger

**Thème 7 : Promotion de la bonne gouvernance et d'un développement durables**

**Sous-thème 1 : Promotion de la bonne gouvernance**

Intervenants : Messieurs Jean-Jacques Ndoudoumou et David Abouem A Tchoyi

**Sous-thème 2 : Promotion d'un développement durable**

Intervenants : Messieurs Martin Zeh-Nlo et David Tchuinou

## **II – DEROULEMENT DES TRAVAUX DU SEMINAIRE**

Conformément à la méthodologie proposée par les organisateurs, le Séminaire de Yaoundé a donné lieu pour chaque thème à des présentations denses, effectuées par des experts de haut niveau, à la compétence et à l'expérience avérées, suivies d'un échange dynamique et constructif avec les participants qui s'est soldé par des recommandations pertinentes sur des mesures concrètes à prendre pour promouvoir paix, sécurité, stabilité et développement en Afrique centrale.

/...

1. Au titre du thème relatif à **la typologie des conflits et des crises en Afrique centrale**, ont été passées en revue les diverses causes des conflits qui ne cessent de déchirer la sous-région. Les facteurs conflictogènes énumérés ont permis d'expliquer la nette prédominance des conflits internes : rivalités ethniques, déclin général de l'Etat de droit, déficits démocratiques des pouvoirs politiques, politiques de gouvernance déficientes, pauvreté et sous-développement, revendications politiques identitaires, politisation de l'ethnie, déficiences de la réinsertion d'ex-combattants, problèmes d'espace vital, difficultés économiques, etc.

L'existence de quelques conflits interétatiques a été également relevée, dont les causes sont pour l'essentiel : la volonté de contrôler des ressources naturelles, la volonté de puissance, les problèmes suscités par les réfugiés, les revendications territoriales, les contestations frontalières, etc. Des propositions de solution adaptées ont été avancées pour chaque cas.

2. Au titre du thème relatif **aux mécanismes et modes de règlement pacifique des conflits et des crises**, ont été examinés les différents modes de règlement pacifique des conflits et des crises susceptibles d'être utilisés en réponse aux problèmes auxquels est confrontée l'Afrique centrale : médiation, négociation, bons offices, enquête, règlement judiciaire.

L'approche choisie a été celle d'une analyse historique de la mise sur pied de mécanismes de prévention, de gestion et de règlement pacifique des conflits dans le cadre de l'OUA. Celle-ci a permis de mettre en lumière l'importance et la nécessité d'initiatives internationales menées par des Etats, des personnalités politiques ou des organisations internationales afin de ramener la paix dans des situations de conflits armés. Elle a également relevé des difficultés auxquelles sont généralement confrontés les efforts de paix, et qui ont principalement trait à l'intolérance, à l'absence de volonté réelle de paix, à la soif de revanche, au refus de coopérer de bonne foi, aux frustrations diverses.

L'évocation d'actions entreprises par l'OUA et des organisations sous-régionales africaines pour trouver des solutions à des conflits récents a permis de mettre en exergue :

- la nécessité de la diplomatie préventive, assise entre autres, sur la création de mécanismes d'alerte rapide et l'implication des représentants de la société civile (chefs coutumiers, responsables religieux ou associatifs, jeunes, etc.) dans la mise en oeuvre des efforts de paix ;
- la nécessité de la mise en oeuvre d'actions coercitives pour imposer la paix dans certains cas, en particulier dans des cas de conflits internes ;
- l'importance du développement d'une coopération étroite en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits entre les organisations régionales africaines et l'ONU

3. Dans le cadre de l'examen du thème sur **les mesures concrètes de prévention**

/...

**des conflits et de l'insécurité en Afrique centrale**, les intervenants sont partis d'une énumération des vecteurs de conflits en Afrique centrale pour proposer des mesures au plan national, sous-régional et continental susceptibles de concourir à une amélioration de la prévention et de la gestion des crises, de même qu'à la sauvegarde de la sécurité.

La fragilité des institutions étatiques, l'échec des transitions démocratiques, l'instrumentalisation des différences ethniques, la prolifération des groupes paramilitaires, la circulation incontrôlée des armes ont à nouveau été énumérés comme vecteurs principaux des conflits et de l'insécurité en Afrique centrale. Les effets indirects des mesures préconisées par les institutions de Bretton Woods et le traitement par les mass média internationaux de l'information africaine ont également été cités.

Les mesures préconisées en réponse à cet état de choses insistaient principalement sur la notion de partage, la diffusion d'une culture démocratique, la prise en compte des minorités, le refus de l'exclusion, le renforcement de la coopération sous-régionale, le recours à la médiation, la réappropriation de la démocratie et de l'Etat grâce à une plus grande prise en compte des valeurs africaines.

4. Lors de l'examen du thème **sur les mesures de rétablissement et de maintien de la paix**, ont été étudiées les possibilités et contraintes de la mise sur pied en Afrique centrale, de mécanismes de rétablissement et de maintien de la paix, susceptibles d'être utilisés en cas de conflits ou de menaces graves à la paix.

L'accent a été mis à cet égard sur la nécessité d'oeuvrer au renforcement de la confiance entre les pays d'Afrique centrale, notamment par le biais de l'organisation de manoeuvres conjointes entre leurs forces armées.

L'importance de la mise en oeuvre d'efforts visant à améliorer la compatibilité des armements et des équipements militaires dans la perspective du déploiement de forces multinationales sous-régionales dans des zones de conflit a été relevée.

Enfin l'évocation des questions de formation a été l'occasion de rappeler la nécessité de veiller à ce que l'assistance étrangère dans ce domaine, prenne dûment en compte les préoccupations exprimées par les pays de la sous-région en fonction de leurs objectifs spécifiques.

5. Le thème relatif aux **mesures de consolidation de la paix** a été consacré à l'étude des recommandations du Secrétaire général de l'ONU relatives à la mise en oeuvre de mesures destinées à réduire les risques de reprise des conflits et à contribuer à la création des conditions les plus propices à la réconciliation nationale, à la reconstruction et au relèvement des pays sortant d'un conflit.

Les participants ont souligné l'importance fondamentale de ces mesures et la nécessité de les mettre en oeuvre dès la fin des conflits. Celles-ci consistent généralement en la remise en place des institutions, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées, la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, la résorption de la masse des armes de petit calibre en circulation et le désarmement des

/...

groupes ou individus qui en sont détenteurs, la création d'une culture de paix basée sur des principes et pratiques démocratiques sûres, la tolérance, et la coexistence pacifique entre les groupes ethniques, la mobilisation des ressources internes et internationales pour la reconstruction et la reprise économiques.

6. Au titre du thème relatif à la **promotion du droit international humanitaire**, les participants ont stigmatisé les violations massives et récurrentes des règles du droit international humanitaire perpétrées à l'occasion des multiples conflits survenus en Afrique centrale et dont les principales victimes sont les couches vulnérables de la population (jeunes, enfants, civils, réfugiés) et le personnel des organisations humanitaires.

La nécessité d'une intensification de la diffusion des règles du droit international humanitaire et de la promotion de leur respect a été soulignée, qu'il s'agisse de l'adoption de mesures d'ordre législatif, réglementaire et pratique, destinées à sanctionner les violations du droit international humanitaire, ou de l'incorporation de son étude dans les programmes d'instruction militaire ou civile.

7. Les recommandations du Secrétaire général de l'ONU relatives à la **promotion de la bonne gouvernance et d'un développement durables** ont été examinées dans le cadre de deux sous-thèmes.

Au titre du sous-thème No. 1 consacré à la **promotion de la bonne gouvernance**, les participants se sont employés à cerner les contours de la notion de bonne gouvernance et à examiner son importance pour la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique centrale.

Ils ont relevé le caractère multidimensionnel de la notion, qui intègre des préoccupations d'ordre politique, idéologique, économique, social, culturel et éthique. Ils en ont dégagé les principaux éléments : transparence dans la gestion des affaires publiques, obligation reditionnelle, respect des droits de l'homme et de la légalité, promotion de la démocratie et d'une meilleure gestion des ressources, etc.

L'examen du sous-thème 2 relatif à la **promotion d'un développement durable** a permis de mettre en lumière la relation étroite qui existe entre paix et développement.

La nécessité pour les pays d'Afrique centrale d'intensifier leurs efforts en vue de la création des conditions propices à la croissance économique et à la réalisation d'un développement humain durable comme moyen de prévenir les conflits a été soulignée. Il a de même été reconnu que ces efforts, pour nécessaires qu'ils soient, ne sauraient suffire, sans le soutien de la communauté internationale et en particulier des institutions internationales et des bailleurs de fonds bilatéraux.

L'examen de chacun des thèmes prévus a donné lieu à un échange de vues large et enrichissant entre les présentateurs et les séminaristes.

Les participants ont reconnu, à la suite de S.E. Monsieur Augustin Kontchou Kouomegni, Ministre d'Etat chargé des relations extérieures du Cameroun, que plusieurs décisions adoptées dans le cadre du Comité Consultatif Permanent des



Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale coïncident avec des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport.

### **III – RECOMMANDATIONS**

Aux termes de ces travaux, les participants ont unanimement félicité le Secrétaire général de l'ONU pour son rapport sur "Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique", qui selon eux, constitue un excellent document analytique de référence sur les conflits en Afrique.

Les participants se sont également félicités de l'heureuse initiative de la tenue de ce Séminaire, de la qualité des éminentes personnalités et experts qui ont préparé et présenté les notes introductives, de la forte participation des Etats d'Afrique centrale, du haut niveau de leur représentation et des dispositions pratiques prises par le pays hôte et l'ONU pour en assurer le bon déroulement et le succès.

Tout en soulignant la concordance de vues entre les idées contenues dans le rapport du Secrétaire général et celles qui sont ressorties des débats, le Séminaire a formulé et adopté les recommandations suivantes :

#### **1. Promotion d'une démocratie participative**

- Promotion de l'organisation d'élections libres et transparentes dans les pays d'Afrique centrale,
- Renforcement de l'Etat de droit et mise en oeuvre d'une politique démocratique permettant la pleine participation de toutes les forces sociales et des minorités à la vie politique;
- Diffusion d'une culture démocratique et d'une culture de paix en Afrique centrale.

#### **2. Promotion du règlement pacifique des différends**

- Promotion d'un dialogue permanent entre les acteurs de la vie nationale sans exclusive en vue de consolider les procédures de paix en cours et de prévenir la survenance de nouveaux conflits;
- Renforcement du rôle de la société civile en particulier des associations de femmes et de jeunes dans les efforts de prévention et de règlement des crises et des conflits;
- Désignation de médiateurs nationaux chargés de désamorcer les crises et d'éviter que les différends ne dégèrent en conflits armés et création d'une banque de données sur des médiateurs africains choisis en fonction de leur crédibilité sociale;

/...

- Création de réseaux d'échange d'information et d'éducation au niveau de la sous-région en vue de permettre aux futurs cadres et en particulier les jeunes et les femmes de tisser des relations de confiance;
- Prorogation du mandat de la MNURCA jusqu'à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables sur l'ensemble du territoire centrafricain.

### **3. Lutte contre le trafic illicite et la prolifération des armes légères**

- Etablissement de commissions nationales chargées de la lutte contre la prolifération des armes légères;
- Sollicitation du Secrétaire général de l'ONU au sujet de la création d'une Mission consultative de contrôle et de collecte des armes dans la sous-région d'Afrique centrale;
- Mise en place d'une charte communautaire des investissements prévoyant des mesures coercitives à l'encontre des entreprises entretenant des milices armées;
- Création d'un registre sous-régional des armes classiques;
- Révision et harmonisation des lois nationales relatives au port d'armes;
- Désarmement et rapatriement des éléments des forces armées de la République démocratique du Congo se trouvant en territoire centrafricain et octroi d'une aide logistique aux forces armées centrafricaines pour leur permettre d'assurer efficacement la sécurité aux frontières du pays.

### **4. Promotion de la coopération en matière de défense et de sécurité**

- Promotion de la coopération civile entre les forces armées et de sécurité de la sous-région;
- Accélération du processus de préparation et de réalisation du projet d'exercices conjoints de simulation des opérations de maintien de la paix dénommé Biyongho-98;
- Promotion d'une coopération accrue entre Ministères de la Défense et autres Ministères scientifiques en vue de promouvoir une meilleure maîtrise de la cartographie de la région;
- Etablissement d'une structure de communication interétatique chargée d'informer pleinement la communauté internationale sur les questions relatives à l'Afrique centrale.

/...

5. **Promotion du droit international humanitaire**

- Accélération du processus de mise en place en place à Yaoundé du Centre de promotion des droits de l'homme et de la démocratie, conformément aux décisions des réunions antérieures du Comité Consultatif;
- Inscription systématique des questions humanitaires à l'ordre du jour des réunions du Comité;
- Diffusion systématique des règles du droit humanitaire, en particulier par leur intégration dans les programmes d'instruction militaire et civile;
- Mise en place au plan législatif et réglementaire de mécanismes de répression des violations du droit international humanitaire;
- Réception dans l'ordre juridique interne des pays d'Afrique centrale des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des enfants, des femmes et des réfugiés, en particulier dans des situations de conflits armés.

6. **Promotion d'un mécanisme de maintien et de rétablissement de la paix**

- Développement des relations de coopération en matière de renforcement des capacités de maintien de la paix entre les pays de la sous-région;
- Nécessité de la mise en place rapide d'un organisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique centrale;
- Accélération du processus d'amendement des textes constitutifs de la CEEAC pour permettre l'intégration du COPAX au sein de cette institution, conformément à la décision des chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique centrale réunis à Malabo le 24 juin 1999.

7. **Promotion de la bonne gouvernance**

- Affectation prioritaire des bénéfices de la croissance économique aux réformes, mesures et projets touchant le plus grand nombre de personnes en particulier les couches les plus vulnérables de la population.

/...

- Lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des jeunes, ou basées sur l'ethnie et l'appartenance régionale dans la promotion aux hautes fonctions de l'Etat;
- Octroi d'une place prioritaire pour les jeunes et les femmes dans les programmes de bonne gouvernance et création systématique d'un volet jeunesse dans ces programmes;
- Mise en place de programmes de bonne gouvernance dans tous les pays d'Afrique centrale.

**8. Promotion d'un développement durable**

- Intensification des efforts en vue de la promotion d'un développement social et de l'éradication de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale ;
- Promotion de la justice sociale et élimination de toutes les formes de discrimination dans l'activité économique ;
- Création dans les pays d'Afrique centrale d'un environnement propice aux investissements et à la croissance économique ;

**9. Renforcement de l'intégration sous-régionale**

- Redynamisation de l'intégration économique et renforcement des échanges multiformes entre les pays d'Afrique centrale.
- Création d'une structure sous-régionale chargée de faciliter l'application des décisions des Chefs d'Etat de la CEEAC sur la circulation de certaines catégories de personnes, la gestion et la protection des frontières;
- Promotion de l'intégration des ressortissants de l'Afrique centrale dans le tissu économique de chaque pays;
- Accélération du processus de création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale, conformément à la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CEEAC lors de la réunion de Malabo en juin 1999

**10. Divers**

- Mise en place dans chaque pays d'une structure de suivi des recommandations du Séminaire

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements au Président de la République du Cameroun, S.E. M. Paul Biya, et au peuple camerounais pour la chaleur de leur accueil et la qualité de leur hospitalité.

FAIT A YAOUNDE, le 21 JUILLET 1999